



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

violences faites aux femmes

Question au Gouvernement n° 1710

Texte de la question

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani, pour le groupe Libertés et territoires.

M. Michel Castellani. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

« Faut-il que je meure pour qu'on m'entende, pour qu'on me prenne au sérieux ? » s'est exclamée Julie Douib, avant d'être abattue. Une femme vient encore d'être assassinée par son compagnon, une fois de plus, une fois de trop. Ce drame nous interpelle, et notre groupe Libertés et territoires, comme toute notre assemblée, ne peut que s'incliner devant sa mémoire et le deuil de ses deux enfants et de tous ses proches. À l'évidence se pose la question des violences et du harcèlement faits aux femmes. Il nous faut réfléchir et agir dans le sens de la prise en compte de situations, hélas ! trop habituelles, de femmes traquées, humiliées, frappées et même abattues. Il conviendrait que ce drame nous aide à en éviter d'autres, quand on sait que depuis le début de l'année près de trente femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a consacré la généralisation du téléphone grand danger. Depuis, plus de 600 victimes ont pu bénéficier de ce téléphone, même si le dispositif demeure insuffisant.

Le groupe Libertés et territoires souhaite que les services de police soient mieux formés à l'écoute et à la protection des femmes victimes de violences physiques et psychologiques. Êtes-vous prêt, monsieur le Premier ministre, à donner des instructions au parquet pour qu'il prenne systématiquement des mesures d'éloignement des auteurs de violences ? Avoir fait de la violence faite aux femmes une grande cause nationale est une bonne chose, mais cela doit se traduire concrètement par une augmentation des moyens alloués à l'accompagnement des victimes et des enfants témoins.

Ma question sera simple : comment comptez-vous, monsieur le Premier ministre, accompagner la libération de la parole des femmes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT et sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. (*Huées sur les bancs du groupe LR.*)

M. Michel Herbillon. Qu'elle s'excuse !

Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Vous l'avez rappelé, Julie Douib, de l'Île-Rousse, en Corse, est la trentième femme à

avoir été tuée par son conjoint ou son ex-conjoint depuis le début de l'année. Je voudrais donc ici commencer par adresser nos pensées de solidarité à toute la Corse, à ses deux fils et plus généralement à tous les proches des vingt-neuf autres femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint depuis le début de l'année .
(*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Une femme n'est jamais responsable des violences qu'elle subit, c'est pour cette raison que le Gouvernement agit sans relâche contre ces violences, notamment en formant les professionnels de santé, de police, de justice, via la mission interministérielle de protection des femmes et en assurant la présence d'intervenants sociaux dans les commissariats encore davantage parce qu'il est insupportable et injustifiable de penser qu'une femme qui avait eu le courage de parler et de déposer plainte soit retrouvée morte chez elle malgré sa ou ses plaintes.

Des contrats locaux de lutte contre les violences sont passés, impliquant préfets, urgentistes, travailleurs sociaux dans tous les départements et nous avons lancé une augmentation des fonds pour le 3919, le numéro d'appel qui peut désormais répondre à 100 % des appels.

Mme Huguette Bello. Insuffisant !

Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'État . Le ministère de l'intérieur a également lancé une plateforme de dialogue avec les policiers et les gendarmes formés spécifiquement à cela.

Pour alerter les témoins, nous avons consacré quatre millions à une campagne visant à dire que comme lorsqu'on est témoin d'un cambriolage, on doit appeler la police aussi lorsqu'on est témoin de violences conjugales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Un amendement déposé cet été par la députée Alexandra Louis reconnaît aux enfants qui sont témoins de ces violences conjugales le statut de victimes de ces violences et 5 000 places d'hébergement d'urgence ont été réservées à ces femmes.

Alors que la France a été sacrée championne du monde de l'égalité entre les femmes et les hommes par la Banque mondiale et championne auprès de l'ONU dans ce domaine, ces féminicides sont une véritable honte pour notre pays et c'est notre responsabilité collective. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Castellani](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1710

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Égalité femmes hommes

Ministère attributaire : Égalité femmes hommes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mars 2019](#)